

SAC-900308

UNIVERSITÉ DE MONCTON

106^e réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Les 8 et 9 mars 1990

9 h Salon du Chancelier

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS

Louis-Philippe Blanchard,
président
Fernand Arsenault
Anne-Marie Arseneault
Samuel Arseneault
Lorraine Y. Bourque
Armand Caron
Julien Chiasson
Wilkie Darismé
Léandre Desjardins
Jeannette Doucet
Marcel Duguay
Yvon Fontaine
Georges François
Christophe Jankowski
Jean Ladouceur
Caroline Lanteigne
Roland G. LeBel
Léonard J. LeBlanc
Albert Lévesque
Colette Martin
Serge Morin

PRÉSENTS

Carmen Paulin
Marielle Préfontaine
Simone Rainville
Arsène Richard
Orner Robichaud
Pascal Robichaud
Rodolphe Savoie
Jean-Paul Soucy
Narendra Srivastava
Léo Thériault
Vance Toner
Émilien Vermette
Francis Weil
George Wybouw
Margarita Yuste
Pierre Zundel
Paul-Émile Benoit, invité
Médard Collette, invité
Louis Malenfant, invité
Jean-Guy Rioux, invité
Viateur Viel, invité
Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Gérald Boudreau, Mona Chamberlain, Guy Martin et Ronald Pettigrew

ABSENTS: Normand Carrier et Kathleen McGraw

TABLE DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4.	CORRESPONDANCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-891109	5

7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
7.1	(9) Principes de la politique de la R-D-C à l'Université de Moncton	5
7.2	(10) Réunion conjointe SAC-CGV	7
7.3	(12) Nomination au CAE	7
7.4	(12.2) CPR: nomination	7
7.5	(7.7) Procédure de sélection du recteur	8
7.6	Lettre de René Didier concernant les préalables	8
17.	PROCHAIN VRER: CONSULTATION DU SÉNAT	8
8.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-900224	8
12.	SYSTÈME DE NOTES: MODIFICATIONS	9
9.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	9
9.1	Règlements universitaires du 3 ^e cycle	9
9.2	Création - abolition des cours	10
9.3	Profils d'admission	11
9.4	Nouveaux programmes	11
9.41	LLB-MBA	11
9.42	Certificat d'éducation des adultes	12
9.5	Modifications (cours et programmes)	12

Le 9 mars 1990

1.	(13) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES.....	13
6.	(18) RAPPORT DU COMITÉ DES NORMES LINGUISTIQUES	14
2.	(14) NOMINATIONS À DIVERS COMITÉS DE SÉLECTION	15
2.1	Comité de sélection du doyen de la FESR	15
2.2	Comité de sélection, directeur-trice de l'Éducation permanente et de vice-recteur-e adjoint-e à l'enseignement et à la recherche	16
3.	(15) RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES: MODIFICATIONS	17
4.	(16) CALENDRIERS UNIVERSITAIRES	17
5.	(22) STATISTIQUES: INSCRIPTIONS 1989-90	17
7.	(9) RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES (SUITE)	18
8.	(10) CRÉATION DU DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	18
9.	(11) RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT MESF - U DE M	20
10.	(21) VALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DES ENSEIGNANTS	21
11.	(19) RAPPORT DU BDS: LE RÔLE ET LES FONCTIONS DU SAC	21
12.	(20) POLITIQUE SUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS	21
13.	(23) AFFAIRES NOUVELLES	22

14.	(24) PROCHAINE RÉUNION	22
15.	(25) CLÔTURE	22
	ANNEXES	23
	ANNEXE A: Principes de la politique de la R-D-C à l'Université de Moncton	24
	ANNEXE B: Système de notes: modifications	26
	ANNEXE C: Rapport du Comité des programmes	29
	ANNEXE D: Rapport du Comité des normes linguistiques	241
	ANNEXE E: Règlements universitaires: modifications	248
	ANNEXE F: Calendriers universitaires	255
	ANNEXE G: Statistiques: inscriptions officielles 1989-1990	257
	ANNEXE H: Création d'un département d'administration publique	278
	ANNEXE I: Rapport du Comité conjoint MESF - U de M	325
	ANNEXE J: Valorisation de l'enseignement et des enseignants	422
	ANNEXE K: Le rôle et le fonctionnement du Sénat académique	425
	ANNEXE L: Politique sur la reconnaissance des acquis	437

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 5. Après avoir souhaité la bienvenue à tous et à toutes, Monsieur le Président invite les membres à la consultation avec le candidat au poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui aura lieu à 13 h 30. La séance régulière du Sénat reprendra à 14 h. Il souligne la journée internationale de la femme: une journée remarquable.

Les personnes suivantes se sont excusées: Mona Chamberlain, Guy Martin, Ronald Pettigrew et Gérald Boudreau. Il présente les nouveaux membres: Pascal Robichaud, étudiant du CUM et Jean-Paul Soucy, étudiant du CUSLM.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

M. le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

D'après le Secrétaire, tout est dans l'ordre.

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Lettre de Victor Ross (1990 01 04), laquelle accompagnait le rapport du Comité des normes linguistiques.
- 4.2 Lettre de Gilles Long à Robert LeBlanc, directeur du Centre audiovisuel (1990 01 18), relative au système de vote électronique. Monsieur LeBlanc nous informe qu'il est à développer un système qui pourrait être mis en place à l'été 1990.
- 4.3 Lettre du président de l'ABPUM, Norman Roy (1990 01 25), relative à la procédure de sélection du recteur.
- 4.4 Lettre de Guy Robinson, directeur des programmes d'administration publique (1990 02 05), relative à la création d'un Département d'administration publique.
- 4.5 Lettre du président de l'ABPUM (1990 02 09), signée par Hektor Haché-Haché, relative à la procédure de sélection des cadres de l'Université de Moncton.
- 4.6 Lettre de René Didier (1990 02 12), relative aux préalables à un programme et à un cours.
- 4.7 Lettre de Clarence Jeffrey (1990 02 19), relative au Document cadre sur les principes de la politique de la R-D-C à l'Université de Moncton.
- 4.8 Lettre de Truong Vo-Van (1990 02 19), adressée à Arsène Richard, relative à la proposition sur la valorisation de l'enseignement et des enseignants.

Jankowski: Concernant la lettre de Clarence Jeffrey, je n'en ai pris connaissance que la semaine dernière. J'aimerais avoir une copie de celle-ci afin d'y répondre.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président précise que les rubriques 1 à 16 doivent être vues absolument; la rubrique 21 est placée immédiatement après 16.

Ajouts à la rubrique «Affaires découlant du procès-verbal»:

- 7.5 (7.7) Procédure de sélection du recteur
- 7.6 Lettre de René Didier concernant les préalables

La rubrique 12 viendra immédiatement avant la rubrique 9.

R: 01-SAC-900308

Il est proposé par Yvon Fontaine et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTÉ.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-891109

R: 02-SAC-900308

Il est proposé par Colette Martin et appuyé par Jean Ladouceur

"Que le procès-verbal SAC-891109 soit adopté."

Vote unanime ADOPTÉ.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

- 7.1 (9) Principes de la politique de la R-D-C à l'Université de Moncton (Voir l'annexe A)

Léonard J. LeBlanc explique.

R: 03-SAC-900308

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Christophe Jankowski

"Que le Sénat adopte les recommandations 1 à 17 sauf les recommandations 6 et 8."

AMENDEMENT

R: 04-SAC-900308

Il est proposé par Georges François et appuyé par Samuel Arseneault

"Qu'à la recommandation 1, on remplace «du CUM par ... ou sont projetés» par de l'Université de Moncton."

Vote Pour 25 Contre 12 ADOPTÉ.

À la recommandation 4, il est suggéré d'ajouter au début de la phrase «Lorsqu'il est possible».

Le proposeur et le secondeur acceptent ce changement.

AMENDEMENT

R: 05-SAC-900308

Il est proposé par Serge Morin et approuvé par Georges François

"Que la recommandation se lise comme suit: Que la diffusion des résultats de R-D-C soit une condition nécessaire pour la poursuite de l'appui financier accordé aux projets."

Vote Pour 25 Contre 12 Abstentions 2 ADOPTÉ.

À la recommandation 14, il est suggéré d'ajouter «Lorsque c'est possible» après ...obtenus soit utilisée lorsque c'est possible pour...

Le proposeur et le secondeur sont d'accord.

AMENDEMENT

R: 06-SAC-900308

II est proposé par Lorraine Y. Bourque et appuyé par Carmen Paulin

"Qu'on enlève le mot «jeunes» et qu'on ajoute en début de carrière, après professeures."

PROPOSITION

II est proposé par Pascal Robichaud

"Qu'on enlève la rubrique 15 au complet."

Il n'y a pas de secondeur.

Vote sur l'amendement (06-SAC-900308)

Vote Pour 17 Contre 10 ADOPTÉ.

R: 07-SAC-900308

Il est proposé par Serge Morin et appuyé par Arsène Richard

"Que l'on ajoute «C» à R-D pour lire: ...domaines de la R-DC tout en respectant ..."

Vote Pour 26 Contre 1 ADOPTÉ.

Vote sur la proposition principale telle qu'amendée

"Que le Sénat adopte les recommandations 1 à 17 sauf les recommandations 6 et 8.

Que la recommandation 1 on remplace «du CUM par... ou sont projetés» par de l'Université de Moncton.

Que la recommandation se lise comme suit: Que la diffusion des résultats de R-D-C soit une condition nécessaire pour la poursuite de l'appui financier accordé aux projets.

Qu'on enlève le mot «jeunes» et qu'on ajoute en début de carrière après professeurs.

Que l'on ajoute «C» à R-D pour lire: ... domaines de la R-DC tout en respectant..."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

PAUSE 10 h 50

REPRISE 11 h

Monsieur le Président informe les membres que le Président du Comité des normes linguistiques sera disponible pour venir expliquer son rapport à 9 h, vendredi matin.

7.2 (10) Réunion conjointe SAC-CGV

Léandre Desjardins explique que l'ensemble des sénateurs et sénatrices ont participé à cette rencontre qui a connu un vif succès. Elle est restée imprégnée dans l'esprit de ceux qui y étaient. Il y a eu plusieurs commentaires sur la discussion de la table ronde qui a suivi la conférence. Le Comité conjoint de la planification estime que c'est une chose qui devrait être répétée dans le futur sans préciser le rythme.

Au consensus, les membres souhaitent d'autres rencontres de cette nature.

7.3 (12) Nomination au CAE

R: 08-SAC-900308

Mise en candidature

Pascal Robichaud

Proposeur: Julien Chiasson

Monsieur le Président proclame l'élection de Pascal Robichaud au Comité d'attestation d'études.

7.4 CPR: nomination

Le travail demandé au Secrétaire sera fait pour la prochaine réunion du Sénat.

7.5 Procédure de sélection du recteur

Un membre demande que le Sénat soit informé de l'histoire de la sélection du recteur jusqu'à présent. Il serait tout à fait dans l'ordre de dire ce qui se passe.

Monsieur Blanchard se retire pour cette partie de la réunion.

Les membres du Comité consultatif de sélection du recteur qui siègent au Sénat répondent aux questions des sénateurs et sénatrices.

7.6 Lettre de René Didier concernant les préalables

P: 09-SAC-900308

Il est proposé par Yvon Fontaine et appuyé par Simone Rainville

"Que la question des préalables soit ajoutée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Sénat."

Vote Pour 5 Contre 32 REJETÉ.

J'imagine que le VRER devrait répondre à Monsieur Didier. Je souhaite qu'on puisse y répondre.

VRER: J'accepte de référer cette question aux personnes qui nous proposent des changements de règlements, si le Sénat le demande.

R: 10-SAC-900308

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Georges François

"Que cette question soit référée au VRER, qu'il examine la question et qu'il réponde à la lettre de Monsieur René Didier."

Vote unanime ADOPTÉ.

17. PROCHAIN VRER: CONSULTATION DU SÉNAT

R: 11-SAC-900308

Après la rencontre avec Léandre Desjardins, il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Julien Chiasson

"Qu'on prenne un vote indicatif suite à la consultation pour le poste du VRER."

Scrutateurs: Roland LeBel et Jeannette Doucet.

Résultat du vote

Vote Pour 26 Contre 5 Abstentions 5 ADOPTÉ.

8. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-900224

R: 12-SAC-900308

Il est proposé par Julien Chiasson et appuyé par Orner Robichaud

"Que le procès-verbal CCJ-900224 soit reçu."

Vote Pour 36 Contre 1 ADOPTÉ.

DÉJEUNER 12 h 30
REPRISE 14 h 20

Léonard J. LeBlanc repasse chaque point du procès-verbal CCJ-900224. Il précise qu'une correction sera apportée au procès-verbal lors de sa prochaine réunion; il s'agit de la résolution 07-CCJ-900224 qui devrait se lire, selon lui, comme suit: «Le CCJ adopte la procédure mentionnée ci-dessus».

12. SYSTÈME DE NOTES: MODIFICATIONS

(Voir l'annexe B)

Léonard J. LeBlanc explique.

R: 13-SAC-900308

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Yvon Fontaine

"Que le système de notes modifié soit adopté avec l'ajout suivant: dans le calcul de la moyenne pondérée et de la moyenne cumulative, la moyenne rapportée serait de 0 à 4; elle ne peut dépasser 4.0."

Vote unanime ADOPTÉ.

9. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

(Voir l'annexe C)

9.1 Règlements du 3^e cycle

Léonard J. LeBlanc explique. Il y a deux corrections à apporter au texte:

- Règlement 51.3, première phrase, il faut lire: ... et professeures habilités selon les procédures élaborées par la FESR...
- Règlement 51.4, 2^e paragraphe, il faut lire: Il peut aussi, pour des raisons qu'il juge valables...

P: 14-SAC-900308

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Jeannette Doucet

"Que le Sénat approuve les règlements du 3^e cycle tels que modifiés."

R: 15-SAC-900308

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Margarita Yuste

"Que ce document soit retourné aux facultés pour suggestions, corrections ou modifications."

Vote Pour 15 Contre 11 Abstention 1 ADOPTÉ.

9.2 Création - abolition des cours

R: 16-SAC-900308

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Léo Thériault

"Que le Sénat académique approuve et recommande au Conseil des gouverneurs que les règles actuelles pour la création - abolition des cours réguliers de 1^{er} cycle soient remplacées par les règles présentées à la section 2 du rapport du CPR incluant les changements suivants:

- 1) Qu'au paragraphe 4), dans le cas des programmes de majeure et mineure, la limite soit fixée à 90 au lieu de 80 (cf. recommandations du CCJ);
- 2) Qu'au paragraphe 5), dans le cas des programmes de mineure seulement, la limite soit fixée à 60 au lieu de 48 (cf. recommandations du CCJ);
- 3) Qu'au paragraphe 6), 2^o ligne le mot "seulement" soit biffé;
- 4) Qu'au paragraphe 7), 3^o ligne, après le mot programme, les mots suivants soient ajoutés entre parenthèses "cf. la définition présentée au paragraphe 6) ci dessus".
- 5) Que le Sénat académique, sur recommandation de son Comité des programmes et nonobstant les règles recommandées et les changements proposés, puisse créer ou maintenir jusqu'à 30 crédits de cours en sus des limites établies pourvu que les ressources déjà en place soient suffisantes pour offrir ces cours.

Que les programmes interdisciplinaires de baccalauréat avec majeure (eg. majeure en information-communication) soient traités comme les programmes spécialisés (ex. les paragraphe 6) et 7) ci-dessous)."

AMENDEMENT

P: 17-SAC-900308

Il est proposé par Narendra Srivastava et appuyé par Samuel Arseneault

"Ajouter à la fin du paragraphe 1: Dans le cas où le nombre de crédits actuels de cours réguliers de 1^e cycle portant le sigle propre d'un programme spécialisé est inférieur à la limite établie dans une discipline donnée, que le règlement 1 ne soit pas mis en vigueur pour les prochains trois ans."

Vote Pour 7 Contre 22 REJETÉ.

PAUSE: 16 h
REPRISE: 16 h 15

AMENDEMENT

P: 18-SAC-900308

Il est proposé par Narendra Srivastava et appuyé par Francis Weil

"Au paragraphe 6), remplacer: "30 par année du programme" par Deux fois le nombre de crédits exigés actuellement."

Vote Pour 1 Contre 36 REJETÉ.

AMENDEMENT

P: 19-SAC-900308

Il est proposé par Rodolphe Savoie et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que les cours EI 4600, EI 4626, EI 4631, EI 4647 et EI 4651 soient abolis et qu'on garde les autres cours EI."

Après discussion, Rodolphe Savoie et Marielle Préfontaine retirent leur proposition.

Vote sur la proposition principale (16-SAC-900308)

Vote Pour 22 Contre 7 ADOPTÉ.

9.3 Profils d'admission

R: 20-SAC-900308

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Rodolphe Savoie

"Que les profils recommandés par le Comité des programmes soient adoptés par le Sénat."

Vote Pour 28 Contre 1 ADOPTÉ.

R: 21-SAC-900308

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Julien Chiasson

"Que ce règlement entre en vigueur pour les admissions de septembre 1991."

Vote unanime ADOPTÉ.

9.4 Nouveaux programmes

9.41 LLB-MBA

R: 22-SAC-900308

II est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Jean Ladouceur

"Que le Sénat adopte le nouveau programme LLB-MBA."

Vote unanime ADOPTÉ.

9.42 Certificat d'éducation des adultes

Correction: Au lieu de Certificat d'éducation aux adultes, il faut lire Certificat d'éducation des adultes.

R: 23-SAC-900308

II est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que le Sénat adopte le nouveau programme de Certificat d'éducation des adultes."

À la page 31, concernant l'andragogie, il est suggéré d'utiliser les termes aussi bien que au lieu de «plutôt que».

Cette correction est acceptée par le proposeur et le secondeur.

Vote unanime ADOPTÉ.

9.5 Modifications (cours et programmes)

R: 24-SAC-900308

II est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Jeannette Doucet

"Que le Sénat adopte les sections 1.12, 5.1 à 5.9 du rapport du Comité des programmes."

(Le résultat du vote se trouve à la page 18 du présent procès-verbal)

R: 25-SAC-900308

Il est proposé par Pascal Robichaud

"Que la séance soit ajournée."

Vote unanime ADOPTÉ.

La séance reprendra demain à 8 h 30.

LE 9 MARS 1990

PRÉSENTS

Louis-Philippe Blanchard,
président
Fernand Arsenault
Anne-Marie Arseneault
Samuel Arseneault
Lorraine Y. Bourque
Armand Caron
Julien Chiasson
Wilkie Darismé
Léandre Desjardins
Jeannette Doucet
Marcel Duguay
Yvon Fontaine
Georges François
Christophe Jankowski
Jean Ladouceur
Caroline Lanteigne
Roland G. LeBel
Léonard J. LeBlanc
Albert Lévesque
Colette Martin
secrétaire Serge Morin

PRÉSENTS

Carmen Paulin
Marielle Préfontaine
Simone Rainville
Arsène Richard
Omer Robichaud
Pascal Robichaud
Rodolphe Savoie
Jean-Paul Soucy
Narendra Srivastava
Léo Thériault
Vance Toner
Émilien Vermette
Francis Weil
George Wybouw
Margarita Yuste
Pierre Zundel
Médard Collette, invité
Louis Malenfant, invité
Jean-Guy Rioux, invité
Viateur Viel, invité
Gilles Long,

EXCUSÉS: Gérald Boudreau, Mona Chamberlain, Guy Martin et Ronald Pettigrew

ABSENTS: Paul-Émile Benoit, Normand Carrier et Kathleen McGraw

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 8 h 35. II précise que le BDS s'est réuni après l'ajournement de la réunion d'hier afin d'agencer le travail pour être le plus efficace possible.

R: 26-SAC-900308

II est proposé par Pascal Robichaud et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que le nouvel ordre du jour soit adopté."

Un membre demande d'ajouter à l'ordre du jour à la rubrique Affaires nouvelles: Accord du Sénat pour la reconduction des mandats.

Vote Pour 27

Contre 2

ADOPTÉ.

1. (13) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

Monsieur le Président fait part des recommandations du Comité de sélection des grades honorifiques.

CUS

Ernest Richard, doctorat en gestion des pêches

CUM

Louise André, doctorat en musique
Paul L. Bourque, doctorat en comptabilité
Père Léger Comeau, c.j.m., doctorat en sciences
sociales Jean Cadieux, doctorat en droit
Soeur Bernadette Lévesque, r.h.s.j., doctorat en sciences
infirmières
Corinne Gallant, professeure émérite de philosophie

CUSLM

- Le Comité ne peut faire une recommandation cette année.

Raisons:

- La date limite pour la réception des mises en candidature est le 15 octobre. Or, l'unique dossier du CUSLM a été soumis le 4 janvier 1990;
- Les renseignements fournis étant insuffisants, aux yeux du Comité, ce dernier n'est pas en mesure de faire une recommandation.

R: 27-SAC-900308

Il est proposé par Jeannette Doucet et appuyé par Jean Ladouceur

"Que le Sénat adopte les recommandations du Comité de sélection des grades honorifiques."

Vote Pour 21

Contre 13

ADOPTÉ.

On demande de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion: La procédure de sélection des candidats-es au doctorat honorifique.

6. (18) RAPPORT DU COMITÉ DES NORMES LINGUISTIQUES

(Voir l'annexe D)

Victor Ross, président du Comité, est présent pour cette partie de la réunion, de même que deux membres du Comité des normes linguistiques, Lise Dubois et Pierrette Fortin.

R: 28-SAC-900308

Il est proposé par Colette Martin et appuyé par Julien Chiasson

"Que le Sénat se transforme en Comité plénier pour environ 30 minutes."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

Il est 9 h 5.

Le Comité plénier est présidé par Louis-Philippe Blanchard.

R: 29-SAC-900308

Il est proposé par Pierre Zundel et appuyé par Francis Weil

"Que le Sénat revienne en assemblée régulière."

Vote Pour 33

Contre 1

ADOPTÉ.

Il est 10 h 5.

Scrutateurs: Roland G. LeBel et Carmen Paulin

Monsieur le Président proclame l'élection de Sylvie Normandeau et Samuel Arseneault au Comité de sélection du doyen de la FESR.

R: 34-SAC-900308

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Carmen Paulin

"Que Lucie Ouellette soit nommée pour représenter les étudiants-es du 2^e cycle au Comité de sélection du doyen de la FESR; si elle refuse, que le VRER soit autorisé à choisir un substitut en consultation avec Carmen Paulin, membre du Sénat."

Vote unanime ADOPTÉ.

Monsieur le Président proclame l'élection de Lucie Ouellette au Comité de sélection du doyen de la FESR.

2.2 Comité de sélection, directeur-trice de l'Éducation permanente et de vice-recteur-e adjoint-e à l'enseignement et à la recherche

La recommandation devra être faite par le Recteur au Conseil des gouverneurs. La procédure jugée appropriée qu'on a choisie s'inspire de celle du doyen de la FESR.

Il faut nommer deux professeurs et un(e) étudiant(e).

R: 35-SAC-900308

Mises en candidature (professeur-es)

Ronald C. LeBlanc (économie)	Proposeur: Léonard J. LeBlanc
Thérèse Melanson	Proposeur: Léonard J. LeBlanc
Lise Dubois	Proposeur: Lorraine Y. Bourque
Georges François (Celui-ci décline)	Proposeur: Serge Morin
Gilberte C. LeBlanc	Proposeur: Simone Rainville

Scrutateurs: Carmen Paulin et Jean-Paul Soucy

Monsieur le Président proclame l'élection de Ronald C. LeBlanc et de Lise Dubois au Comité de sélection de directeur-trice de l'Éducation permanente et de vice-recteur-e adjoint-e à l'enseignement et à la recherche.

R: 36-SAC-900308

Mise en candidature (étudiant-e)

Rachel Gallant-Bourgeois Proposeur: Léonard J. LeBlanc

Monsieur le Président proclame l'élection de Rachel Gallant-Bourgeois au Comité de sélection de directeur-trice de l'Éducation permanente et de vice-recteur-e adjoint-e à l'enseignement et à la recherche.

3. (15) RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES: MODIFICATIONS

(Voir l'annexe E)

R: 37-SAC-900308

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Yvon Fontaine

"Que les modifications aux règlements universitaires
1.11.3, 20.11.3, 24.4, 8.3.2 et 10.4.1 soient adoptées."

AMENDEMENT

R: 38-SAC-900308

Il est proposé par Simone Rainville et appuyé par Rodolphe

Savoie

"Au règlement 10.4.1, qu'on remplace «1/5» par 15%."

Vote Pour 19

Contre 14

ADOPTÉ.

Vote sur la proposition principale telle qu'amendée (37 et 38-SAC-900308)

"Que les modifications aux règlements universitaires
1.11.3, 20.11.3, 24.4, 8.3.2 et 10.4.1 soient adoptées."

"Au règlement 10.4.1, qu'on remplace «1/5» par 15%."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

4. (16) CALENDRIERS UNIVERSITAIRES

(Voir l'annexe F)

R: 39-SAC-900308

Il est proposé par Colette Martin et appuyé par Jeannette Doucet

"Que les calendriers universitaires 1990-91 et 1991-92
soit adoptés."

Vote Pour 31

Contre 1

ADOPTÉ.

5. (22) STATISTIQUES: INSCRIPTIONS 1989-1990

(Voir l'annexe G)

Gilles Long explique le rapport.

R: 40-SAC-900308

Il est proposé par Julien Chiasson et appuyé par Pascal

Robichaud

"Que le rapport «Effectif étudiant 1989-1990» soit reçu."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

7. (9) RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES (SUITE)

La majorité des membres sont prêts pour prendre le vote sur la résolution 24SAC-900308.

Vote Pour 24

Contre 10

ADOPTÉ.

8. (10) CRÉATION DU DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

(Voir l'annexe H)

Léonard J. LeBlanc fait l'historique de la question.

R: 41-SAC-900308

ATTENDU QUE le Comité ad hoc sur les questions relatives aux programmes d'administration publique est unanimement en faveur de la recommandation qui suit, ceci après avoir effectué une étude des problèmes qu'entraîne l'encadrement actuel des programmes d'administration publique et deux sondages auprès des personnes concernées;

ATTENDU QUE dix (10) des onze (11) professeurs et professeures d'administration publique demandent que soit créé un département d'administration publique rattaché à la Faculté des études supérieures et de la recherche ou de la Faculté des sciences sociales;

ATTENDU QUE les étudiants et étudiantes reconnaissent la nécessité de mettre en place un département ou une école pour bien encadrer les programmes d'administration publique;

ATTENDU QUE le Comité consultatif des programmes d'administration publique, présidé par Monsieur Edgar Gallant, ancien président de la Fonction publique du Canada, recommande vivement la création d'une école d'administration publique; et

ATTENDU QUE, sur le plan des relations de travail, l'encadrement actuel des programmes laisse beaucoup à désirer même si sur le plan académique l'encadrement actuel est vraisemblablement adéquat;

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Christophe Jankowski

"Que le Sénat appuie la création d'un Département d'administration publique regroupant les professeurs et professeures qui enseignent principalement des cours d'administration publique (cours AP) et les étudiants et étudiantes inscrits à l'un ou l'autre des programmes d'administration publique.

Que le Sénat reconnaisse la caractéristique pluridisciplinaire du nouveau Département;

Que ce nouveau Département soit rattaché à la Faculté des études supérieures et à la recherche, compte tenu de la nature pluridisciplinaire des études en administration publique, et

Que les structures et les modalités de fonctionnement du nouveau Département soient telles que présentées dans le rapport du Comité ad hoc."

DÉJEUNER 12 h 40
REPRISE 13 h 50

AMENDEMENT

R: 42-SAC-900308

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par George Wybouw

"À la section III du rapport, 5 B, ajouter à la composition du Comité des programmes d'administration publique: le directeur général de l'Éducation permanente ou son délégué."

Vote unanime ADOPTÉ.

AMENDEMENT

R: 43-SAC-900308

Il est proposé par George Wybouw et appuyé par Rodolphe Savoie

"Modifier ainsi la 3^e partie de la proposition: Que ce nouveau Département soit rattaché à la Faculté des sciences sociales; et que son statut soit révisé d'ici trois ans."

Un membre demande que le vote soit scindé.

Le proposeur et le secondeur sont d'accord.

Le vote secret est demandé.

Vote sur la première partie de l'amendement (43-SAC-900308)

"Que ce nouveau Département soit rattaché à la Faculté des sciences sociales."

Scrutateurs: Carmen Paulin et Jean-Paul Soucy.

Vote Pour 15 Contre 17 Abstentions 2 REJETÉ.

Monsieur Desjardins demande que son abstention soit notée.

Vote sur la deuxième partie de l'amendement (43-SAC-900308)

"Que son statut soit révisé d'ici trois ans."

Scrutateurs: Carmen Paulin et Jean-Paul Soucy.

Vote Pour 24 Contre 10 ADOPTÉ.

Vote sur la proposition principale telle qu'amendée

"Que le Sénat appuie la création d'un Département d'administration publique regroupant les professeurs et professeures qui enseignent principalement des cours d'administration publique (cours AP) et les étudiants et étudiantes inscrits à l'un ou l'autre des programmes d'administration publique.

Que le Sénat reconnaisse la caractéristique pluridisciplinaire du nouveau Département.

Que ce nouveau Département soit rattaché à la Faculté des études supérieures et à la recherche et que son statut soit révisé d'ici trois ans.

Que les structures et les modalités de fonctionnement du nouveau Département soient telles que présentées dans le rapport du Comité ad hoc.

À la section III du rapport, 5 B, ajouter à la composition du Comité des programmes d'administration publique: le directeur général de l'Éducation permanente ou son délégué."

Vote Pour 30 Contre 4 ADOPTÉ.

9. (11) RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT MESF - U DE M

(Voir l'annexe I)

R: 44-SAC-900308

Il est proposé par Julien Chiasson et appuyé par Armand Caron

"Que le rapport du Comité conjoint MÉSF - U de M soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

R: 45-SAC-900308

Il est proposé par Julien Chiasson et appuyé par Pascal Robichaud

"Que le Sénat se transforme en Comité plénier pour environ 45 minutes."

Vote unanime ADOPTÉ.

Louis-Philippe Blanchard préside le Comité plénier.

Il est 14 h 34.

R: 46-SAC-900308

Il est proposé par Yvon Fontaine et appuyé par Julien Chiasson

"Que le Sénat revienne en assemblée régulière."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 15 h 25.

R: 47-SAC-900308

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Colette Martin

"Que le Sénat académique se prononce en faveur de l'approche recommandée par le Comité conjoint MÉSF - U DÉ M pour le

développement du Centre universitaire de Shippagan et recommande au Conseil des gouverneurs d'approuver que les démarches appropriées soient entamées auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation dans le but de définir l'entente dont il est question à la recommandation no. 9 dudit rapport et d'explorer à fond les possibilités intéressantes de développement du CUS que représentent les autres recommandations du Comité et que le Sénat continue d'être informé des suites données à ce rapport."

Vote unanime ADOPTÉ.

La rubrique 10 pourrait revenir à la prochaine réunion du Sénat, immédiatement après les affaires découlant du procès-verbal.

PAUSE 15 h 30
REPRISE 15 h 45

10. (21) VALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DES ENSEIGNANTS

(Voir l'annexe J)

R: 48-SAC-900308

Il est proposé par Arsène Richard et appuyé par Rodolphe Savoie

"Que le rapport sur la valorisation de l'enseignement et des enseignants soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

11. (19) RAPPORT DU BDS: LE RÔLE ET LES FONCTIONS DU SAC

(Voir l'annexe K)

R: 49-SAC-900308

Il est proposé par Lorraine Y. Bourque et appuyé par Colette Martin

"Que le rapport soit reçu; que les membres du Sénat fassent part par écrit des commentaires et modifications, s'il y a lieu, afin d'en discuter à la prochaine réunion du Sénat."

Vote unanime ADOPTÉ.

12. (20) POLITIQUE SUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS

(Voir l'annexe L)

R: 50-SAC-900308

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Colette Martin

"Que le Sénat adopte en principe la politique sur la reconnaissance des acquis."

Vote unanime ADOPTÉ.

13. (23) AFFAIRES NOUVELLES

13.1 Accord du Sénat pour la reconduction des mandats

Au Conseil des gouverneurs il y a eu une résolution concernant la reconduction des mandats; j'aimerais savoir s'il y a lieu de maintenir cette politique? Le mandat ne peut être reconduit qu'une seule fois, il ne faudrait pas passer outre à une politique adoptée.

Le Secrétaire précise que l'avis de motion ne vise que les vice-recteurs de constituante.

Selon Monsieur le Président, cette question n'est pas du domaine du Sénat, mais du Conseil.

14. (24) PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 31 mai 1990 à 9 h.

15. (25) CLÔTURE

R: 51-SAC-900308

Il est proposé par Yvon Fontaine

"Que la séance soit levée."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

Il est 16 h 10.

Contresigné le _____

Louis-Philippe Blanchard, Président

Gilles Long, secrétaire